

ARRETÉ :

2016_AR_050

Ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet d'éco-quartier et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence

Le Maire de la commune de Charny,

VU le code d'urbanisme et notamment les articles L153-52 à 59 et l'article L. 300-6 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants ;

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Charny approuvé en date du 21/12/2007 ;

VU la décision de madame le Président du Tribunal Administratif de Melun n°E16000048 /77 du 25 avril 2016 par laquelle ont été désignés Monsieur Jean-Marc VERZELEN, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Madame Dominique MEKHAIL, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

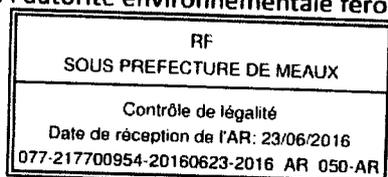
Article 1 : L'enquête publique portant sur le même objet dont le déroulement avait été prévu sur juin/juillet 2016 n'ayant pas eu lieu à la demandes des service de La direction Départementale des Territoires ;

Il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 34 jours du 1ier septembre au 4 octobre 2016 à 12h, sur l'intérêt général du projet d'éco-quartier à Charny et la mise en compatibilité du PLU en étant la conséquence.

Article 2 : A l'issue de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Article 3 : M. Jean-Marc VERZELEN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Dominique MEKHAIL en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Madame la Présidence du tribunal administratif.

Article 4 : Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Charny pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du 1ier septembre 2016 à 9h00 au 4 octobre 2016 à 17h00. Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées et l'avis de l'autorité environnementale feront partie du dossier d'enquête publique.



Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (Mairie de Charny, 1 rue de l'église, 77410 Charny).

Article 5 : Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie les intéressés le :

- jeudi 1^{er} septembre de 9h à 12h
- Samedi 17 septembre de 9h à 12h
- Mardi 4 octobre de 14h à 17h

Article 6 : Un avis d'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :

- Le Parisien
- La Marne

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie dans tous les emplacements situés dans la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde insertion

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de CHARNY le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

L'enquête sera close le mardi 4 octobre à 17h00.

Article 8 : Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de MEAUX, ainsi qu'à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Melun. Le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 9 : Copie du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commissaire enquêteur,
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux.

Le 23 juin 2016

Le Maire
Xavier FERREIRA

